



L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villiers le Morhier s'est rassemblé en session ordinaire, après convocation légale envoyée le 5 juin 2019, sous la Présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, Maire.

**Présents :** Philippe AUFFRAY, Maire, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY, Jean GUILLET, Yannick PARDIAC, Gilles QUESNE, Ludovic MAITRE, Guillaume LOISELET, Isabelle FOURNIER.

**Absents excusés :** Catherine BRETEGNIER - Yannick LE MEAUX– Sophie FERNANDES PETITOT - Danièle SAVILLE

**Secrétaire de séance :** Isabelle FOURNIER

Le compte rendu du 6 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter les points suivants à l'ordre du jour : l'absence de bateaux Rue Nouvelle et la prise en charge d'une facture de réparation du car suite à sa vente, ce qui est accepté à l'unanimité.

## I – FINANCES

### 1.1 Choix de l'entreprise pour la démolition du clos communal (Ludovic MAITRE)

#### **M. Ludovic MAITRE :**

Dans le cadre de la démolition des boxes situés dans le clos communal, M. Ludovic MAITRE explique qu'il a procédé à une consultation en deux lots.

#### Lot 1 : Désamiantage

2 entreprises consultées : CHARTRES AMIANTE et SARL AUBRY CEDRIC

La méthodologie d'intervention est la même pour les deux entreprises.

Il est donc proposé de retenir la SARL AUBRY CEDRIC moins disante pour la réalisation de cette prestation.

#### Lot 2 Démolition :

2 entreprises consultées : POUILLARD et SARL AUBRY CEDRIC.

La méthodologie d'intervention est la même pour les deux entreprises.

Les travaux demandés sont les suivants : Démolition mécanique de l'ensemble de la charpente, des murs et des dalles béton en place. Décapage sur 20 cm de l'ensemble de la zone compris jusqu'au mur limite de propriété, évacuation des gravats et mise en place de 20 cm de terre végétale compris régalage (engazonnement non prévu, à réaliser à l'automne par nos soins).

Il est donc proposé de retenir la SARL AUBRY CEDRIC moins disante pour la réalisation de cette prestation.

#### Lot 1 Désamiantage

AUBRY CEDRIC : 10 200 €TTC

CHARTRES AMIANTE : 12 960 €TTC

#### Lot 2 : Démolition

AUBRY CEDRIC : 10 440 €TTC

POUILLARD : 10 764 €TTC

Montant de l'opération : 20 640 €TTC

Prestations à la charge de la commune avant intervention :

- Vider l'ensemble des boxes,
- Consignation électrique des locaux,

- Mise à disposition pour les travaux d'un point d'eau et d'un point d'énergie (peut être dans la chaufferie de l'école).

Durée des travaux : 1 semaine et 1/2 environ

Démarrage désamiantage : Mercredi 10 juillet, fin vendredi 12 juillet

Démarrage démolition : Lundi 15 juillet, fin vendredi 19 juillet

J'ai demandé à Monsieur TATCHI un devis pour une mission de CSPS minime qui s'élève à 500 € HT mais nécessaire pour la réalisation des inspections communes, et préférable dans le cas d'une visite de l'IT.

#### **M. le Maire :**

Avant d'effectuer la démolition du clos communal, il est nécessaire de procéder à l'évacuation de tout ce qui l'encombre. M. le Maire présente un devis de l'entreprise PIZZORNO pour la location d'une benne pour le tout-venant et encombrants.

#### **Après débat, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

**ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à signer l'offre de l'entreprise de la SARL AUBRY CEDRIC, pour le lot 1 « Désamiantage » suivant son devis d'un montant de 10 200 TTC ; et pour le lot 2 « Démolition » suivant son devis d'un montant de 10 440 € TTC soit un montant total de 20 640 € TTC.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à missionner M. TATCHI pour la mission CSPS pour 600 € TTC.

**ARTICLE 3** : d'autoriser le Maire à signer l'offre de l'entreprise PIZZORNO pour la mise à disposition d'une benne pour 300 € HT, le prix de la tonne traitée est de 190.50 € HT (le total TTC sera en fonction de la pesée aux quais de transfert).

**ARTICLE 4** : d'autoriser le Maire à procéder à la consignation électrique par une entreprise spécialisée pour un montant maximum de 2500 € TTC.

**ARTICLE 5** : d'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférent.

## **1.2 Vente du matériel CPI (pompiers)**

M. le Maire présente le courrier de la Fédération Nationale de Sécurité Civile des Réserves Communales qui propose de faire l'acquisition de tous nos matériels du centre de première intervention, stockés dans deux box du clos communal, pour un montant de 2500 €.

Il s'agit entre autres de deux véhicules qui ne sont plus en état de rouler au regard de leur vétusté :

- ✓ 1 SAVIEM immatriculé 7011 SM 28
- ✓ 1 MASTER immatriculé CX 630 WW

Cette Fédération s'engage à vider l'ensemble du matériel et de laisser le local complètement vide.

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune,

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de vendre ces véhicules appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**ARTICLE 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en vente des véhicules suivants : 1 SAVIEM immatriculé 7011 SM 28 et 1 MASTER immatriculé CX 630 WW pour un montant de 2 500 €.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférent.

### 1.3 Choix de l'entreprise pour travaux d'assainissement

M. GEFROY demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de passer commande des travaux ci-dessous à l'entreprise AQUALTER suivant ses devis :

- ✓ Le remplacement de la pompe n°1 rue de l'Espérance existante pour un montant de 3 840,99 € HT soit 4 609,19 € TTC,
- ✓ Le remplacement de la roue suiveuse clarificateur pour un montant de 417,72 € HT soit 501,26 € TTC,
- ✓ Pompe de relevage Rue du château : changement des 2 compteurs horaires dans l'armoire électrique pour un montant de 382,63 € HT soit 459,16 € TTC,
- ✓ Pompe de relevage rue du Coudray : remplacement de la pompe n°2 existante pour un montant de 1 753,68 € HT soit 2 104,42 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à passer commande des travaux listés ci-dessus,

D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

### 1.4 Accessibilité des habitations par des bateaux (modification trottoirs)

M. Geffroy informe l'assemblée qu'il faudrait envisager de créer des bateaux à l'entrée des propriétés et notamment rue Nouvelle et rue de la Gare.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

**ARTICLE 1** : d'autoriser le Maire à passer commande de création de bateaux pour un montant maximum de 25 000 € HT.

**ARTICLE 2** : d'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférent.

## II – AFFAIRES GENERALES

### 2.1 Cession du car – Prise en charge d'une facture de réparation

Après la vente de notre car, il s'avère que celui-ci est tombé en panne après 300 kms sur la route du retour. Le nouvel acquéreur a dû régler deux factures sur l'autoroute, une de 1 000,78 € et une autre de 1 183.46 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser l'association AOCS XV (nouvel acquéreur) à hauteur de 1 183.46 € qui correspondant à la facture de réparation. Ce qui est accepté à l'unanimité.

### 2. 2 Bail terrain des Pâtis

La commune est propriétaire des parcelles D335-D336 et D832 lieudit « Les Pâtis ». Le dernier bail est arrivé à échéance depuis 2011 et il s'avère que deux demandes ont été reçues en mairie pour louer ses parcelles. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, celle de Mme RIVIERE Gaëlle pour la somme de 380 €/an, ce qui est accepté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Dossier accessibilité : Ludovic MAITRE propose d'organiser une commission en septembre.

M. le Maire demande que toutes les demandes de petits travaux divers et variés (changement d'ampoules, poignées cassées, tonte...) soient directement adressées aux services techniques. Pour ce faire, il a communiqué les numéros de portables des agents à l'assemblée.

Un incendie s'est produit ce weekend dans la cuisine d'une habitation rue de la Halle, les propriétaires sont sains et saufs et relogés dans leur famille en attendant un autre logement durant les travaux.

Le prochain repas du 13 juillet sera le même que l'année précédente et au même prix soit 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants jusqu'à 12 ans inclus. Le feu d'artifice a été commandé à un autre prestataire en raison de l'arrêt de l'activité du précédent.

Le Conseil Municipal tient à remercier tout particulièrement M. Hervé OUGIER pour toutes ses prestations de feu d'artifice remarquables du 14 juillet durant toutes ses années et lui souhaite une excellente retraite.

### Levée de séance : 21 h 00

Philippe AUFFRAY

Jacqueline DEVINCK

Jacques GEFFROY

Danièle SAVILLE  
(Absente excusée)

Jean GUILLET

Isabelle FOURNIER

Catherine BRETEGNIER  
(Absente excusée)

Yannick LE MEAUX  
(Absent excusé)

Yannick PARDIAC

Guillaume LOISELET

Gilles QUESNE

Sophie FERNANDES PETITOT  
(Absente excusée)

Ludovic MAITRE